



DELIBERATION N° 10

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 décembre 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, P. ACEDO, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, AM BARTHE, J.DARRIGADE, M.LORDON, G.ELGART, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : M.EVENE (pouvoir à MJ ROQUES), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C.DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A.VALOT), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN), MJ ESPIAUBE (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Membre excusée n'ayant pas donné de procuration : C.ORDONNES

Secrétaire de séance : S.PUYO

Objet :
**Electrification
rurale -
Programme
« remplacement
ballons
fluorescents
(SDEPA) 2016 »
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire n°18BF015**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de remplacement de ballons fluorescents au quartier Montespan.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Remplacement Ballons Fluorescents (SDEPA) 2016 " et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,

. **décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

. **approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- luminaires sur console (montant TTC)	0,00 €
- luminaires sur candélabres (montant TTC)	71 053,01 €
- Assistance MOA, MOE, Imprévus	7 105,30 €
- Frais de gestion du SDEPA	3 256,60 €
TOTAL	81 414,91 €

. **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	8 000,00 €
- F.C.T.V.A.	12 821,09 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	57 337,22 €
- participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	3 256,60 €
TOTAL	81 414,91 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 décembre 2018
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/12/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/12/2018